

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Délibération : **2023-04-38**
OBJET : **REGULARISATION FONCIER RUE DE LA FROSNIERE CHARTIER**
Nomenclature : **3.1.1**

En exercice : 26 Le onze avril deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :

Annexe –
REGULARISATION
FONCIERE RUE DE LA
FROSNIERE CHARTIER

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Mickaël MENDES donne pouvoir Jean-Marc COLOMBAT, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Considérant le plan en annexe,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 28 mars 2023,

Il est exposé ce qui suit :

dans le cadre de l'entretien et des interventions techniques sur le réseau d'eaux pluviales, la commune souhaite procéder à une régularisation foncière rue de la Frosnière. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir 97m² de la parcelle cadastrée section ZY n°10, appartenant à M. et Mme CHARTIER.

Il a été convenu un prix d'acquisition de 12€ par m².

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER l'acquisition de 97 m² d'une partie de la parcelle cadastrée section ZY n°10 pour un prix de 12 € par m² ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition.

Délibération adoptée, POUR : 19 voix – ABSTENTION : 1 voix - CONTRE : 6 voix.

Abstention : Frédéric CHAPEAU

Contre : Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Soumaya BAHIRAEI, Fabien MENEGHETTI

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 avril 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Frédéric CHAPEAU

